

Arrêté de voirie – livraison de béton chez Monsieur JABOT – 31 rue des vergers

Le Maire d'Orcet,

Vu le code de la Route,

Vu la demande d'arrêté de circulation de l'entreprise BATI-FORAGE du 08 Juillet 2022

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité pendant la livraison de béton le 13 Juillet de 14h00 à 16h30.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La circulation des véhicules se fera de façon alternée par l'intermédiaire d'un feu tricolore pendant la durée des travaux au numéro 31 Rue des Vergers **le 13 Juillet de 9h à 12h.**

Le stationnement du camion toupie est interdit sur la piste cyclable située sur la RD 52.

ARTICLE 2 :

Le stationnement des véhicules sera interdit des deux côtés de la chaussée, de part et d'autre du chantier, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 :

L'entreprise chargée des travaux sera tenue de mettre en place des barrières et des panneaux de pré signalisation et de signalisation nécessaires.

ARTICLE 4 :

La mairie ainsi que les riverains devront être informés par tout moyen, notamment par affichage, par la société responsable des travaux, **au moins 24h avant le début des travaux.**

ARTICLE 5 :

L'agent de surveillance de la voie publique de la commune sera en charge de l'application du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le préfet du Puy de Dôme.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Orcet le : 11 Juillet 2022

Publié le : 12 Juillet 2022

Transmis le : 12 Juillet 2022

Signé à Orcet le 12 Juillet 2022

Notifié à l'entreprise le 12 Juillet 2022

Le Maire,


Dominique Guélon